



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 5 décembre 2023

Investissement 2024 : Déviation de la conduite d'évacuation des eaux claires

La parcelle 707 est en l'état inconstructible, ceci à cause d'une canalisation d'eau claire qui la traverse de part en part.

Dans le double but de rendre cette parcelle constructible et de faire passer les eaux claires par le dessableur (conformément au PGEE), nous devons déplacer l'aqueduc communal.

Le Conseil communal se réserve le droit de refacturer l'entièreté ou une partie des travaux au moment de délivrer un permis de construire.

Montant de l'investissement : CHF 130'000.-- HT, **soit CHF 140'530.-- TTC.**

Montants HT	Montant net TTC	taux amortissement %	Amortissement annuel	intérêts annuels à 2.1%	Coût total annuel
CHF 130'000	CHF 140'530	1.25%	CHF 1'756.63	CHF 2'951.13	CHF 4'707.76

Cet investissement prévu pour 2024 sera financé par un emprunt bancaire.

Le Conseil communal

Prez-vers-Noréaz, le 15 novembre 2023